



African Public Television Broadcasters *Télé-Congo* and *Gabon 1ère*: Status, Programming, and News Offerings

Les télévisions publiques africaines *Télé-Congo* et *Gabon 1ère* : statuts, programmes et offres informationnelles

Bienvenu Boudimbou

Jonas Charles Ndeke

Nziengui Marina Matsanga

Article history:

Submitted: Nov. 30, 2025

Revised: Dec. 25, 2025

Accepted: Dec. 31, 2025

Keywords:

Public television, legal status, programming, informational content, Congo, Gabon

Mots clés :

Télévision publique, statut, programme, offre informationnelle, Congo, Gabon

Abstract

This article examines public television in Africa, with a particular focus on the legal status, programming structures, and informational offerings of two Central African public television channels: *Télé-Congo* and *Gabon 1ère*. The study adopts a quantitative methodology. The corpus consists of regulatory and legal texts, television programming schedules (from 1 to 7 September 2025, totaling one hundred and sixty-eight hours per channel), and ten (10) television news bulletins (five (05) per channel). The findings reveal a deliberate maintenance of strong state control at *Télé-Congo* and weak state control at *Gabon 1ère*. Consequently, the programming structure displays an imbalance among different types of programs, as well as the dominance of informational content centered exclusively on the political field on both public television channels examined. Such practices hinder the alignment of *Télé-Congo* and *Gabon 1ère* with the core ideals of public service broadcasting. This article paves the way for further research focusing on the analysis of political informational content on *Télé-Congo* and *Gabon 1ère*.

Résumé

Cet article vise l'examen des télévisions publiques africaines. Il se concentre sur les statuts, les programmes et les offres informationnelles des chaînes de télévision publiques de l'Afrique centrale *Télé-Congo* et de *Gabon 1ère*. Il s'appuie sur une méthodologie quantitative. Les textes réglementaires et juridiques, des programmes télévisuels (du 1^{er} au 7 septembre 2025, avec cent soixante-huit heures par chaîne) et dix (10) journaux télévisés (cinq (05) J.T. par chaîne) ont été mobilisés comme corpus. Les résultats montrent une volonté de maintenir une « forte tutelle étatique » à *Télé-Congo* et une « faible tutelle étatique » à *Gabon 1ère*. En conséquence, la structure des programmes présente un déséquilibre entre les différents types de programmes et la dominance des offres informationnelles par l'unique champ politique sur les deux chaînes de télévision publiques retenues. Ainsi, ces pratiques retardent le rapprochement des chaînes de télévision publiques *Télé-Congo* et *Gabon 1ère* des idéaux du service public. Cet article ouvre la voie à une autre étude sur l'examen des offres informationnelles politiques *Télé-Congo* et *Gabon 1ère*.

Uirtus © 2025

This is an open access article under CC BY 4.0 license

Corresponding author:

Jonas Charles Ndeke,

Université Marien Ngouabi

E-mail : jcnedeke2@gmail.com

Introduction

La télévision publique peut se définir comme un média indépendant du gouvernement et des groupes privés, qui sert l'intérêt général et son public (Che). Elle joue le rôle essentiel dans la société en tant que garante de la diversité des contenus, de la liberté d'expression et de la mission de service public (Iacub). Elle est financée, soit par le système de la redevance qui est une taxe prélevée auprès des téléspectateurs, et qui a pour objet le financement partiel ou principal des antennes publiques de télévision, soit par le financement direct sur le budget de l'État.

Chaque nation, en fonction de sa situation économique et des orientations de son régime politique, a doté la télévision d'un statut particulier.... Des différentes télévisions qui se développent à travers le monde, l'on retiendra, en négligeant de nombreuses variations, trois principaux modèles. (Le Diberder et Coste-Cerdan 8)

Si le premier groupe est constitué du modèle de l'économie des réseaux (États-Unis, le Canada et le Japon), il est constitué d'un système télévisuel très développé, dans lequel le secteur public est très minoritaire. Le deuxième groupe est constitué principalement de la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie. La télévision est conçue comme un service public. Le troisième groupe est constitué des pays de l'Europe de l'Est, d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. Ce bloc est caractérisé par un nombre de chaînes très restreint et une mainmise de l'État sur les chaînes de télévision, au moins jusqu'au début des années 90. Malgré les différences notables qui existent entre les continents et les pays, les pratiques s'apparentent plus à celle des régimes de service public qu'à celle des systèmes pluralistes.

La télévision publique connaît une crise de restructuration. Elle évolue dans un paysage audiovisuel mondial pris entre le modèle étatique où l'élite politique dirigeante exerce une pression sur la télévision. À travers cette pression, l'élite politique dirigeante tente de renforcer son positionnement et d'assurer son emprise sur le pouvoir politique, et le système commercial dont la logique tient compte du profit. Ainsi, la seule façon de protéger et promouvoir l'intérêt public passe par un renforcement du secteur public de télévision (Bouzegaou 21). Bien que dans certains pays la télévision publique a su et a pu préserver sa place de choix dans le paysage audiovisuel, tel le cas des pays de l'Europe occidentale (BBC, ou encore France Télévision), et arrive

à se positionner au même pied d'égalité que la télévision privée, ou même mieux, dans d'autres pays, la télévision publique se voit piégée dans l'insuffisance de ses moyens et la pauvreté de l'offre de ses programmes (Khelifi). De ce fait, plusieurs auteurs, dont la liste n'est pas exhaustive, ont tenté de questionner la télévision publique à travers le monde. On peut recenser au niveau international en contexte français les travaux de P. Musso (2009), de B. Lafon (2012), de S. Regourd (2012, 2013), de J. Bourdon (2013), de M. Pons et V. Zampa (2023), de M. Philippe (2024), de L. Alexis (2017, 2018) ... On enregistre en contexte espagnol, russe et polonais, respectivement ceux de M. De Bustos et C. Del Rio (2012), de I. Kiriya (2011), de M. Holubowicz (2013) ... On note les travaux de A. Fickers et C. Johnson (2012) pour les États-Unis et l'Angleterre et de D. Che (2013) pour la Chine.

En contexte africain, on dénombre les travaux de E. Mbede (2006) sur l'identité de la télévision publique en Afrique : le cas de CRTV (Cameroun) et RTS1 (Sénégal), de E. Tezzo (2015) sur la réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest. Servir le gouvernement ou le citoyen, de M-S. Frère (2016), sur les journalismes d'Afrique... Le secteur public de la télévision en République du Congo est moins développé avec une seule chaîne de télévision, en l'occurrence Télé-Congo créée le 28 novembre 1962. En revanche, celui de la République du Gabon est constitué de trois chaînes de télévision, à savoir, Gabon 1 ère (chaîne généraliste) créée le 3 mai 1963, Gabon 2 ème (culture) créée en 1977 et Gabon 24 (information en continu) créée en 2016. Notre article se focalisera autour de la première chaîne Gabon 1 ère. À ce jour, en contexte congolais et gabonais, on peut recenser les travaux de J.C. Ndeke (2018, 2019, 2021), de L. R. Okoti (2024), de M.D. Ovoundaga (2017), de A. Sabi Djaboudi (2017), de M. Nziengui Matsanga (2018). La présente contribution au niveau congolais et gabonais s'inscrit dans le prolongement et la complémentarité des études citées *supra*.

C'est dans ce contexte que cet article vise l'examen comparatif des changements au sein des paysages télévisuels des deux pays qui reflètent les transformations, parfois radicales, souvent accélérées. Il tente de répondre aux questions suivantes : quels sont les statuts des télévisions publiques en Afrique centrale : Télé-Congo et Gabon 1 ère ? Comment les statuts institutionnels et l'environnement politique et économique des télévisions

publiques Télé-Congo et de Gabon 1 ère se traduisent-ils dans la structure des grilles de programmes et sur les offres informationnelles ? Dans quelle mesure ces pratiques s'éloignent-elles ou se rapprochent-elles des idéaux du service public audiovisuel ?

Trois hypothèses découlent de ce questionnement. La première hypothèse forme le présupposé selon lequel il se déploie à travers les statuts des chaînes de télévision publiques retenues une volonté de maintien d'une « forte tutelle étatique » à Télé-Congo et d'une « faible tutelle étatique à Gabon 1ère ». La deuxième hypothèse part du fait que la structure des programmes présente un déséquilibre entre les différents types de programmes et la dominance des offres informationnelles par l'unique champ politique sur les deux chaînes de télévision publiques retenues. La troisième hypothèse se fonde sur le fait que ces pratiques retardent le rapprochement des chaînes de télévision publiques Télé-Congo et Gabon 1 ère des idéaux du service public.

1. Cadre théorique

Pour structurer notre raisonnement, nous avons eu recours à la théorie de la médiatisation et la théorie de la dépendance aux systèmes médiatiques. C'est à partir du XX^{ème} que la médiatisation a acquis un poids important dans la tentative, d'une part, de construire une épistémologie qui explique mieux les problématiques actuelles dans la recherche en communication et, d'autre part, de fédérer une recherche qui rassemble à la fois les études des médias et de la médiation et les approches interdisciplinaires, telles que la sociologie des médias, les sciences politiques, les sciences religieuses, les sciences de l'éducation et le droit, touchées par l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Lunt et Livingstone). Dans le cadre de la recherche en sciences de l'information et de la communication, la théorie de la médiatisation est un champ en pleine expansion. Représentants de l'école francophone sur la question, M. A. Tudor et S. Bratosin estiment d'ailleurs que ce champ étudie des problématiques qui constituent de nouveaux défis pour les sciences et la société.

La théorie de la médiatisation étudie la manière dont les médias transforment les pratiques sociales, culturelles, politiques et symboliques, au-delà de leur rôle de canal. Elle renvoie « ... à la mise en média d'individus, de groupes ou d'institutions par la construction de produits médiatiques

formalisés, dans une visée stratégique, impliquant des pratiques collectives de consommation » (Lafon 163). Pour A.-M. Jeanneret, les médias ne sont pas seulement des supports de diffusion de l'information, mais qu'ils sont également des dispositifs techniques qui façonnent la façon dont nous percevons le monde. De ce fait, la médiatisation est un processus qui a des implications importantes sur la société. Cette théorie aidera à démontrer le respect ou non des principes de service public à travers les programmes télévisuels et l'offre informationnelle des chaînes de télévision *Télé-Congo* et *Gabon 1^{ère}* dans les différents champs d'information. Elle permettra de comprendre la mise en visibilité par ces chaînes des informations et des idées.

Par ailleurs, la théorie de la dépendance aux systèmes médiatiques se fonde sur la manière de production télévisuelle dans un contexte d'économie de marché. L'approche conceptuelle de la communication de Sandra Ball-Rokeach et Melvin Lawrence De Fleur sur l'interdépendance entre les médias et les autres systèmes sociaux. Il sied de préciser qu'il se dégage deux conceptions : d'une part, la filiation « théorie critique » au sens francfortois (Habermas, Horkheimer, etc.) et d'autre part, l'approche plus empirique de la dépendance aux médias. Cette théorie aidera à mettre en exergue l'interdépendance entre les environnements médiatiques et les statuts des chaînes de télévision retenues. De même, elle permettra de comprendre l'interdépendance entre l'environnement médiatique et les offres de programmes télévisuels et les offres informationnelles des chaînes retenues. « L'évolution du contexte dans les années 1990 a fait émerger la nécessité de réformer les organes d'État et de les changer en médias de service public, reflétant le nouveau pluralisme » (Frère 182). De ce fait, cette théorie aidera à comprendre si ces chaînes de télévision retenues respectent leurs missions de service public.

Ainsi, la médiatisation (mise en média des institutions) et la dépendance aux médias se conjuguent pour analyser les statuts juridiques des chaînes de télévision publiques retenues, le rôle des statuts juridiques dans l'orientation des contenus, la visibilité des différents champs d'information aux journaux télévisés et la concurrence avec les chaînes transnationales. Aussi, la prédominance de l'information politique peut être vue comme l'effet d'un processus de médiatisation du pouvoir d'État et d'une dépendance de ces

chaînes à ce pouvoir, dans un environnement économiquement fragile.

2. Cadre méthodologique

La méthodologie mobilisée dans le cadre de cet article est de nature quantitative. La méthode quantitative appartient au registre des méthodes empiriques. Elle a vocation à quantifier, produire des données chiffrées. Cet article s'appuie sur un corpus constitué de trois types de données. Premièrement, il s'agit des données primaires comme des articles scientifiques, des ouvrages, des thèses, des documents administratifs et juridiques comme les décrets, arrêtés... Deuxièmement, deux (02) grilles de programme à raison d'une grille de programme par chaîne ont été retenues (pour la période allant du 1^{er} au 7 septembre 2025, soit cent soixante-huit heures par chaîne). Troisièmement, ce corpus a été complété par dix (10) journaux télévisés des éditions du soir, soit cinq (05) J.T. pour Télé-Congo et cinq (05) J.T. pour Gabon 1 ère. Le choix des journaux télévisés a été fait de manière aléatoire. Il porte sur la période allant de septembre à octobre 2025. C'est à la suite d'une veille communicationnelle réalisée de septembre à octobre 2025 que nous avons pu extraire ces grilles de programmes et ces journaux télévisés, après une approche exploratoire portant sur plusieurs contenus.

Cet article a eu recours au mode de traitement manuel des données. L'analyse a été réalisée à partir de tableaux de codage conçus par les auteurs de cet article. Ces données collectées ont été soumises à l'analyse de contenu. « L'analyse de contenu est une technique de recherche servant à la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste » (Berelson 18). De même, elle est une technique de recherche fondée sur la pré-catégorisation thématique des données textuelles. Cet article a eu recours à l'analyse catégorielle. La catégorisation est une manière de réduire la profusion des thèmes, des mots, des expressions qui composent le corpus du travail. Elle consiste à élaborer un système de catégories qui soit capable de respecter la richesse du matériau de départ tout en l'ordonnant, en le structurant. L'opération est essentiellement liée à la capacité du chercheur à faire émerger des catégories qui ne soient ni trop générales ni trop précises, et surtout qui aient de l'intérêt par rapport aux questions posées par la recherche. Dans le cadre de cet article, les formulations comme les statuts des chaînes de télévision, les programmes des chaînes de télévision et l'offre

informationnelle ont été retenues. Pour la classification des programmes, nous nous sommes inspirés des modèles de classification existants et déjà suffisamment expérimentés : UNESCO (Document n°19 C/29, 1976), d'ALM (S. Kolb, E. Luzio, 2012), de J. Trebbe al., de J. De Bonville (2006). Les taux de représentativité des programmes ont été comptabilisés par le nombre d'heures consacrées par programme et ceux des journaux télévisés par le nombre de sujets de l'actualité diffusés par champ d'information.

4. Résultats et discussion

Cette troisième partie sur la présentation des résultats et la discussion de la recherche se structure autour de l'examen de trois principaux indicateurs, en l'occurrence l'examen des statuts juridiques et administratifs, de la structure de l'offre de programmes et de la composition de l'offre informationnelle à travers les journaux télévisés. Elle se refermera par la discussion des résultats de la recherche.

3.1. De l'absence de l'autonomie administrative et financière à *Télé-Congo* et à la personnalité juridique et l'autonomie de gestion financière à Gabon 1^{ère}

Pour appréhender les statuts des chaînes de télévision publiques Télé-Congo et Gabon 1^{ère}, il est nécessaire d'examiner les décrets portant organisation et fonctionnement de ces deux chaînes de télévision publiques. Les résultats de nos investigations sont contenus dans le tableau ci-après :

Tableau n°1 : La présentation des résultats de l'examen des statuts de <i>Télé-Congo</i> et de Gabon 1 ^{ère}				
Catégorie	Tutelle	Type d'établissement	Structure dirigeante	Statuts des agents
Télé-Congo	Ministère de la Communication et des Médias	Organe technique qui assiste le ministre dans l'exercice de ses attributions en matière de télévision	- directeur général ; - directions centrales - les directions départementales ; - les bureaux locaux	Fonctionnaires d'État
Gabon 1 ^{ère}	Ministère de la Communication	Un établissement public à caractère	- le conseil d'administration ;	Fonctionnaires d'État

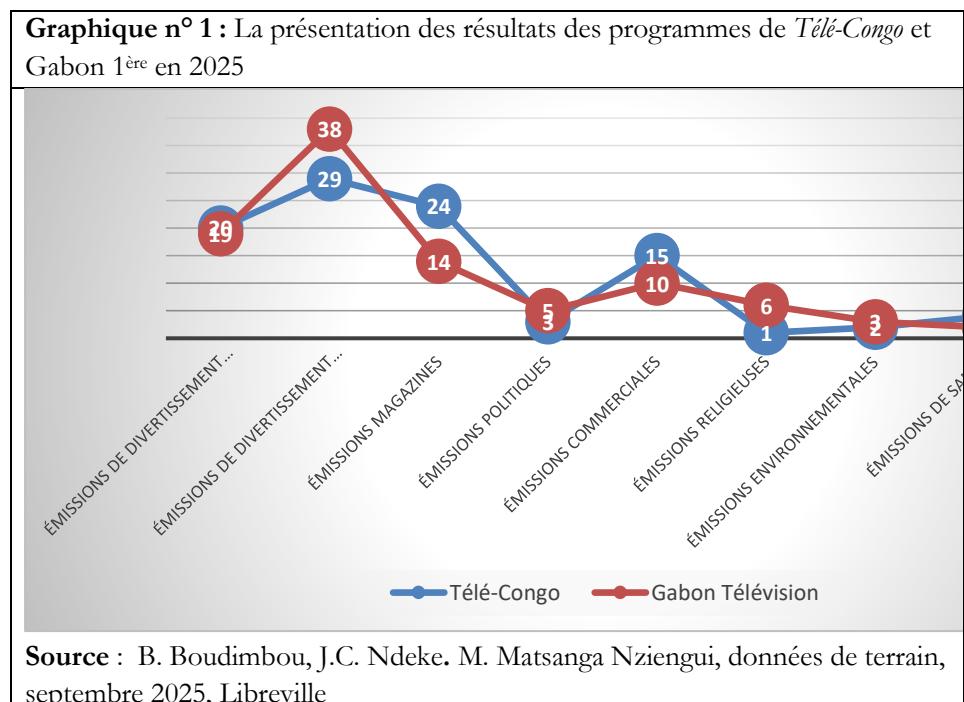
		industriel et commercial doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion administrative et financière	- la direction générale ; -Agence comptable	
Source : B. Boudimbou, J.C. Ndeke. M. Matsanga Nziengui, données de terrain, septembre 2025, Libreville				

Il ressort du tableau relatif aux résultats de l'examen des statuts de Télé-Congo et de Gabon 1^{ère}, deux types d'enseignement à tirer. Premièrement, ces deux chaînes de télévision publiques sont placées sous la tutelle des ministres de la Communication et les agents qui y travaillent ont le statut de fonctionnaire d'État. Deuxièmement, si Télé-Congo est un organe technique qui assiste le ministre dans l'exercice de ses attributions en matière de télévision. Gabon 1^{ère} est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion administrative et financière. Ainsi, du point de vue du caractère de l'établissement, Gabon 1^{ère} a pu enregistrer des avancées allant dans le sens de plus de libéralisation et d'autonomisation du service public de la télévision. De même, ce constat établi pour Gabon 1^{ère} est également perceptible au niveau des structures dirigeantes. On enregistre à Gabon 1^{ère}, un dispositif d'orientation, d'avis et de contrôle de l'action de la direction générale, notamment le conseil d'administration et l'agence comptable. Par contre, on observe l'absence d'un comité de direction ou du conseil d'administration à Télé-Congo. Ainsi, loin de vouloir tirer des conclusions hâtives, on observe à travers ces résultats que le modèle de la télévision publique au Gabon se rapproche du point de vue du statut de certains modèles d'Europe de l'Ouest (France...) et du Congo de l'Europe de l'Est (Russie, Pologne).

3.2. De la prédominance de l'offre des programmes par les émissions de divertissement et les émissions magazines à *Télé-Congo* et à *Gabon 1^{ère}*

Pour évaluer l'offre des programmes des chaînes Télé-Congo et Gabon 1^{ère}, il est important de rappeler les missions assignées à ces deux chaînes retenues

en matière de programme. Conformément au décret n°2003-224 du 21 août 2003, portant attribution et fonctionnement de la télévision nationale congolaise *Télé-Congo*, cette instance médiatique est chargée de concevoir et produire des émissions destinées à satisfaire les besoins d'information, d'éducation et de culture. De même, le Décret n°0725 PR/MCPEN, du 21 juin 2011 portant organisation et fonctionnement de Gabon 1^{ère} stipule entre autres à son article 5 que Gabon 1^{ère} est chargée de concevoir, réaliser et diffuser des programmes de télévision et de respecter la pluralité d'expression. De ce fait, à la suite de l'examen des programmes des chaînes publiques *Télé-Congo* et Gabon 1^{ère}, les résultats de la programmation de ces chaînes sont consignés dans le graphique ci-après :



Il ressort des résultats de l'examen des programmes des deux chaînes retenues de notre échantillon, *Télé-Congo* et Gabon 1^{ère} pour la période 2025, du lundi au dimanche pour un total de 168 heures d'observations par chaîne, une prédominance de trois types d'émissions, à savoir des émissions de divertissement non fictionnel, des émissions magazines et des émissions de

divertissement fictionnel sur les deux chaînes publiques retenues. Les résultats de l'analyse comparative des programmes des deux chaînes retenues, *Télé-Congo* et Gabon 1^{ère}, révèlent que les émissions de divertissement non fictionnel enregistrent les taux de représentativité de 38% à Gabon 1^{ère} et de 29% à *Télé-Congo*, soit un écart de 9%. On observe que les émissions magazines cumulent des taux de représentativité de 24% à *Télé-Congo* contre 14% à Gabon 1^{ère}, soit un écart de 10%. On note au niveau des émissions de divertissement non fictionnel, un écart de 1%, soit 20% pour *Télé-Congo* et 19% pour Gabon 1^{ère}. Les émissions commerciales se placent en quatrième position avec des taux de représentativité de 15% à *Télé-Congo* et 10% à Gabon 1^{ère}, soit un écart de 5%. Par ailleurs, on observe que le reste des catégories d'émissions enregistre des taux de représentativités très faibles. Les émissions religieuses cumulent des taux de représentativité de 6% à Gabon 1^{ère} et 1% à *Télé-Congo*, soit un écart de 5%. Les émissions politiques enregistrent 5% à Gabon 1^{ère} et 3% à *Télé-Congo*, soit un écart de 2%. Les émissions de santé enregistrent 4% à *Télé-Congo* et 2 % à Gabon 1^{ère}, soit un écart de 2%. Deux dernières catégories complètent ce tableau. Il s'agit des émissions environnementales et des émissions sportives. Elles cumulent respectivement 3% à Gabon 1^{ère} et 2 % à *Télé-Congo*, soit un écart de 1%.

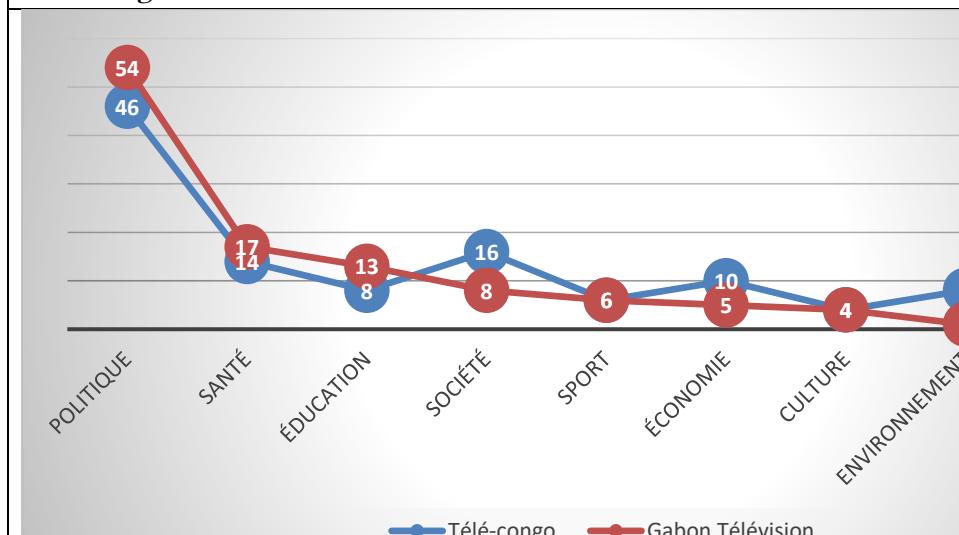
Ainsi, ces résultats montrent un déséquilibre entre les différents types d'émissions. Ce déséquilibre se justifie par la prédominance de trois types d'émissions, à savoir les émissions de divertissement non fictionnel, les émissions magazines et les émissions de divertissement fictionnel. La prédominance du divertissement peut être lue comme une manifestation d'une logique de médiatisation où la visibilité est structurée par l'audience et le spectacle. De ce fait, on observe une tendance du non-respect du principe de la pluralité d'expression à travers les programmes des chaînes de télévision retenues.

3.3. Une offre informationnelle dominée par le champ politique à *Télé-Congo* et à Gabon 1^{ère}

Nous tenterons, conformément aux décrets portant organisation et fonctionnement, d'observer comment ces chaînes de télévision publiques assurent le service public de l'information tout en respectant la pluralité

d'expression.

Graphique n° 2 : La présentation des résultats de l'offre informationnelle de Télé-Congo et Gabon 1^{ère} en 2025



Source : B. Boudimbou, J.C. Ndeke. M. Matsanga Nziengui, données de terrain, septembre 2025, Brazzaville

Les résultats de l'examen de l'offre informationnelle de Télé-Congo et Gabon 1^{ère} affichent clairement le plébiscite du champ d'information politique au détriment des autres champs d'information. Ce plébiscite du champ d'information politique se justifie par des taux de représentativité très élevés et des écarts importants entre l'offre d'information politique et les autres champs d'information. On enregistre des taux de représentativité de 54% à Gabon 1^{ère} contre 46% à télé-Congo, soit un écart de 8% entre les deux chaînes de télévision publiques. On note en deuxième position les thématiques de santé avec 17% à Gabon 1^{ère} et 14% à Télé-Congo, soit un écart de 3 %. Les thèmes de société occupent la troisième position avec 16% à Télé-Congo et 8% à Gabon 1^{ère}, soit un écart de 8%. Les thèmes de l'éducation se placent en quatrième position avec 13% à Gabon 1^{ère} et 8% à Télé-Congo, soit un écart de 5%. On note en cinquième position l'économie avec 10% à Télé-Congo et 5% à Gabon 1^{ère}, soit un écart de 5%. On observe des taux de représentativité de moins de 10% dans les autres champs d'information. On

note pour les thèmes environnementaux un pourcentage de 8% à Télé-Congo et 1% à *Gabon 1^{ère}*, soit un écart de 7%. Les informations sportives enregistrent un pourcentage de 6% sur les deux chaînes ainsi que les informations culturelles 4%. La religion occupe la dernière place avec 4% à Télé-Congo et 1% à *Gabon 1^{ère}*.

Au regard de ce qui précède, l'offre informationnelle est à dominance politique sur les deux chaînes de télévision publiques *Télé-Congo* et *Gabon 1^{ère}*. Dans le cadre de cet article, le champ d'information politique couvre les activités gouvernementales, du président de la République, de l'Assemblée nationale, du Sénat, des partis politiques, syndicats, etc. Cette orientation informationnelle traduit une tendance au non-respect du service public de l'information censé respecter la pluralité d'expression.

3.4. Discussion des résultats de la recherche

À la suite de l'examen des statuts, des programmes et des offres informationnelles des chaînes de télévision publiques *Télé-Congo* et *Gabon 1^{ère}*, il se dégage trois principales tendances qui seront soumises à la présente discussion.

3.4.1 Statuts et dépendance politique

Il ressort à travers les résultats du premier indicateur convoqué une tendance d'une volonté de maintien d'une « forte tutelle étatique » à *Télé-Congo* et d'une « faible tutelle étatique » à *Gabon 1^{ère}*. L'absence d'une bonne marge d'autonomie des télévisions publiques en contexte congolais et gabonais impacte souvent négativement sur les programmes des chaînes de télévision et les offres informationnelles. Comme le souligne N. E. H. Bouzegaou (11), bien que les systèmes de radiodiffusion d'État s'accusent de certains services publics, leur contrôle par le gouvernement, les modèles de financement, le manque d'indépendance et d'impartialité, tant au niveau de la programmation que de la gestion, les empêchent d'être considérés et identifiés comme secteurs publics de télévision. Même si certains chercheurs dans d'autres contextes évoquent la perte par l'État de « son domaine de prérogatives historiques » (Ndeke 144), comme T. Guaaybess (154) dans le cadre d'une analyse sur les télévisions arabes le souligne, que « l'État n'est plus maître dans son royaume ». En contexte congolais et gabonais, tout laisse à croire qu'au-delà de

l'émergence des secteurs privés de la télévision, les télévisions publiques continuent de jouer d'une certaine manière « le rôle d'un appareil idéologique d'État » (Althusser 172). Autrement dit, un instrument de la gouvernementalité, de domination, de propagande au service des acteurs politiques et institutionnels au pouvoir.

3.4.2 Grilles de programmes et concurrence des chaînes transnationales

La tendance d'un déséquilibre entre les différents types d'émissions observée à travers les résultats de l'examen des programmes des chaînes de télévision retenues témoigne du non-respect de la diversité des programmes prônée dans les décrets portant organisation et fonctionnement de ces deux chaînes de télévision publiques.

De même, ces résultats sont parfois à l'origine des faibles taux d'audience que cumulent ces chaînes publiques. Télé-Congo par exemple enregistre 30 % contre 50 % pour les chaînes transnationales dans une analyse comparative des chaînes nationales et transnationales (Ndeke 445). Les résultats de cette étude s'inscrivent dans ce que Missè Missè (103-122) avait déjà évoqué il y a plus de vingt ans pour l'Afrique subsaharienne : que les chaînes par satellites rendent possibles en Afrique subsaharienne, quotidiennement, la confrontation entre modèles d'organisation sociocritiques nationaux et modèles d'organisations sociocritiques étrangers. L'auteur avait parallèlement établi un lien de causalité entre ce « succès » des audiences des chaînes transnationales et « certaines formes de rejet » des télévisions nationales, aux ordres d'un système politique clos sur lui-même : « Le développement des télévisions internationales correspond largement à une manifestation du rejet non seulement de systèmes médiatiques étatiques, mais aussi de systèmes politiques presque clos. Les chaînes par satellite servent de catalyseur à une crise sociale profonde » (Missè Missè 103, 104). Par ailleurs, une étude d'audience consacrée à *Gabon 1^{ère}* met également en lumière cette tendance d'insatisfaction des publics vis-à-vis des programmes de cette chaîne. À peine 10% des téléspectateurs affirment être des téléspectateurs régulier de *Gabon 1^{ère}* contre 22% des téléspectateurs irréguliers, 26% des téléspectateurs qui ne suivent pas *Gabon 1^{ère}* et 34% des téléspectateurs qui se déclarent de la catégorie non défini (Matsanga Nziengui 229).

3.4.3. Offre informationnelle et capital politique.

L'examen des journaux télévisés de notre échantillon met en lumière une tendance selon laquelle Télé-Congo et Gabon 1ère adoptent un positionnement informationnel politique. La forte centralité de l'information politique peut être analysée comme le signe d'une dépendance des chaînes au système politique, comme le témoignaient S. Ball-Rokeach et M. L. De Fleur (1982) sur l'interdépendance entre les médias et les autres systèmes sociaux. Bien que Télé-Congo souffre d'un manque de volonté politique pour lui donner plus d'autonomie, les résultats de l'examen des journaux télévisés de notre échantillon consacrent 46% de contenus informationnels politiques contre 56% à Gabon 1ère. Au-delà d'une tendance allant dans le sens de donner plus d'autonomie à cette chaîne publique Gabon 1ère. On observe dans la pratique une forte influence politique, soit 56% des contenus informationnels consacrés au champ politique contre 46% à Télé-Congo. Ce constat établi pour la Gabon 1ère rejoint celui de M.D. Ovoundaga (131) qui soulignait que « le journal télévisé de Gabon 1ère constitue une tribune politique nationale ». En contexte congolais, les travaux de L.R. Miyouna (1991), J.C. Ndeke (2018, 2019, 2021, 2024, 2025), de L. R. Okoti (2022) s'inscrivent dans cette même orientation. L'autonomie informationnelle de Télé-Congo et Gabon 1ère se heurtent aux jeux de « l'ensemble des acteurs, dans et hors des rédactions » (Frère 16). Ces positionnements informationnels se justifient par l'absence d'une bonne marge d'autonomie administrative des chaînes de télévision retenues.

De même, l'absence d'autonomie financière des chaînes ouvre la voie à l'inscription à une logique dite de « financiarisation singulière », pécule contre prestige. Dans le cadre de l'organisation de leurs manifestations et événements, différents acteurs extérieurs, institutionnels, politiques, sociaux, économiques, culturels, sportifs et autres ont constamment recours aux médias pour la couverture médiatique de leur activité. Les chaînes de télévision sont amenées à faire le choix sur la mise en visibilité de certains champs d'information et certains organisateurs des événements. Comme le souligne J.C. Gakosso (26), « vu que tous ne peuvent y passer, la meilleure cause est celle du plus offrant, souvent au mépris du goût du public ». Et le « *plus offrant* » semble donc l'acteur du champ de l'action gouvernementale, grâce à son

double capital politique et financier. Les acteurs de ce champ envisagent d'obtenir des acteurs du champ médiatique des gains en capital non pas financier mais symbolique, c'est-à-dire ce qui est « communément appelé prestige, réputation, renommée, etc., qui est la forme la plus perçue comme légitime de ces différentes espèces de capital » (Bourdieu 295). Ainsi, à travers les résultats de l'examen des statuts, des grilles de programmes et des offres informationnelles, il ressort que ces pratiques retardent le rapprochement des chaînes de télévision publiques Télé-Congo et Gabon 1^{ère} des idéaux du service public

Conclusion

Cet article remet en chantier l'examen des télévisions publiques africaines en se focalisant sur celles de l'Afrique centrale, notamment de la République du Congo et de la République du Gabon. Au terme de ce parcours sur l'examen des statuts, des programmes et des offres informationnelles des chaînes retenues à travers les textes réglementaires et juridiques, des programmes télévisuels et dix (10) journaux télévisés, cinq (05) J.T, il se dégage trois principales tendances. Ces résultats mettent en exergue une volonté de maintien de la mainmise étatique à Télé-Congo et une volonté de réformer dans la perspective d'acquérir une réelle autonomie à *Gabon 1^{ère}*. De ce fait, Télé-Congo demeure une chaîne publique, sous tutelle du ministère de la Communication, et un organe qui assiste le ministre dans l'exercice de ses attributions en matière de télévision. Par contre, bien qu'étant une chaîne publique sous tutelle du ministère de la Communication, *Gabon 1^{ère}* est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité juridique et de l'autonomie de gestion administrative et financière. Aussi, les programmes des deux chaînes retenues révèlent un déséquilibre des différents types de programmes. On observe la prédominance de trois types d'émissions, à savoir les émissions de divertissement non fictionnel, émissions magazines et les émissions de divertissement fictionnel au détriment d'autres types d'émissions. Par ailleurs, au-delà de cette volonté d'autonomisation de la chaîne publique au Gabon, elle reste sous l'angle de l'examen du positionnement informationnel sous une forte influence politique plus que celle du Congo. De ce fait, l'offre informationnelle est à dominance politique sur les deux chaînes de télévision publiques Télé-Congo et *Gabon 1^{ère}*.

Cet article a le mérite d'avoir produit une comparaison empirique chiffrée de deux télévisions publiques africaines, éclairée par un cadre théorique articulant médiatisation et critique des systèmes médiatiques. Cet article ouvre la voie à d'autres pistes de recherche telles que l'approfondissement de l'examen de l'offre informationnelle politique et l'extension des enquêtes auprès des journalistes et sur d'autres pays.

Œuvres citées

- Aldebert, Bénédicte, et Audrey Rouzies. « Quelle place pour les méthodes mixtes dans la recherche francophone en management ? » *Management international*, vol. 19, no 1, 2014, pp. 43–60.
- Alexis, Lucie. « La mission culturelle de la télévision publique de 1993 à 2017. » *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 19, no 1, 2018, pp. 81–98.
- . *Réponses à la mission culturelle de la télévision publique*. Thèse de doctorat, Université Paris 2, 2017.
- Althusser, Louis. « Idéologie et appareils idéologiques d'État. » *Positions*, Maspero, 1976, pp. 67–125.
- Ball-Rokeach, Sandra, et Melvin L. DeFleur. *Theories of Mass Communication*. Longman, 1982.
- Berelson, Bernard. *Content Analysis in Communication Research*. Free Press, 1952.
- Bourdon, Jérôme. « Le service public de la radiotélévision. » *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 14, no 2, 2013, pp. 15–26.
- Bouzegaou, Nor El Houdaine. *Le service public de la télévision*. Thèse de doctorat, 2018.
- Brin, Colette. *La télévision publique en campagne*. Thèse de doctorat, Université Laval, 2003.
- Che, Da. *La dimension publique et la télévision en Chine*. Thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2013.
- De Bonville, Jean. *L'analyse de contenu des médias*. De Boeck, 2006.
- Décret no 2003-224 du 21 août 2003 portant attribution et fonctionnement de la télévision nationale congolaise.
- Décret no 0726/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon.
- Décret no 0291/PR/MC du 23 mai 2016 modifiant le décret no

0725/PR/MCPEN de 2011 relatif à Télédiffusion du Gabon.

Document no 19 C/29 de la Conférence générale de l'UNESCO.

Recommandation sur la normalisation internationale des statistiques de la radio et de la télévision. Nairobi, 1976.

Frère, Marie-Soleil. *Journalismes d'Afrique*. De Boeck Supérieur, 2016.

Guaaybess, Tourya. *Les télévisions arabes sur orbite*. CNRS Éditions, 2005.

Holubowicz, Maria. « La télévision publique en Pologne. » *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 14, no 2, 2013, pp. 67–82.

Iacub, Ana. *La télévision publique et le numérique*. Thèse de doctorat, 2023.

Khelifi, Mustapha. *Repenser le service public de la télévision*. Image Éditions, 2005.

Kirilya, Ilya. « Les formes institutionnelles de la promotion des questions sociétales à la télévision russe. » *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 12, no 3, 2011, pp. 61–79.

Le Diberder, Alain, et Nathalie Coste-Cerdan. *La télévision*. La Découverte, 1991.

Lunt, Peter, et Sonia Livingstone. « Is “Mediatization” the New Paradigm for Our Field? » *Media, Culture & Society*, vol. 38, no 3, 2016, pp. 462–470.

Matsanga Nziengui, Marina. *La production et la diffusion de la culture dans les chaînes de télévisions publiques africaines*. Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 2018.

Mbede, Emmanuel. *L'identité de la télévision publique en Afrique*. Thèse de doctorat, Université Lyon 2, 2006.

Missè Missè. « Télévisions internationales et changements sociocritiques en Afrique subsaharienne. » *La mondialisation des médias contre la censure*, dirigé par Tristan Mattelart, De Boeck, 2002, pp. 103–122.

Musso, Pierre. « La télévision publique, nouvelle école de la République ? » *Quaderni*, no 68, 2009, pp. 103–111.

Ndeke, Jonas Charles. *Télévisions et médias sociaux*. L'Harmattan, 2024.

---. « L'alignement de l'information télévisuelle sur le prestige des acteurs extérieurs. » *Mbongui*, no 23, 2021, pp. 49–57.

Negt, Oskar, Alexander Kluge, Michael Derrer, et al. « La télévision publique. » *Réseaux*, vol. 9, no 44, 1990, pp. 243–269.

Okoti, Lambert Romuald. « Les télévisions publiques en Afrique subsaharienne. » *Le Cabier des arts*, 2023.

---. « L'espace public médiatique face à l'influence du champ politique. »

- Cahiers africains de rhétorique*, vol. 3, no 2, 2024, pp. 231–257.
- Ovoundaga, Marcy. *La télévision publique gabonaise et les enjeux de construction d'une communauté nationale*. Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, 2017.
- Philippe, Marion. « L'influence de la télévision et de la radio publique sur les attentes sportives du public. » *Materiales para la Historia del Deporte*, no 27, 2024, pp. 91–112.
- Pons, Martine, et Virginie Zampa. « Quand une chaîne de télévision publique promeut les romans où sont les autrices ? » *Les inégalités de représentation à l'écran*, 2023.
- Présidence de la République. *Décret no 0725/PR/MCPEN portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision*. Libreville, 21 juin 2011.
- Regourd, Serge. « Archéologie du service public audiovisuel. » *Les Enjeux de l'information et de la communication*, vol. 14, no 2, 2013, pp. 27–37.
- Sabi, Djaboudi Arthur. *Les médias d'État au Gabon*. L'Harmattan, 2017.
- Souchon, Michel. « L'avenir de la télévision publique. » *Communication & Langages*, vol. 100, no 1, 1994, pp. 27–39.
- Tessier, Marc et Régine Chaniac. « Le téléspectateur, au cœur de la télévision publique. » *Hermès*, no 3, 2003, pp. 185–190.
- Tozzo, Émile A. « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest. » *Politique africaine*, vol. 97, no 1, 2005, pp. 99–115.
- Trebbe, Joachim, et al. *Fernsehprogrammanalyse Schweiz*. Rüegger Verlag, 2008.

MLA: Boudimbou, Bienvenu, et al. “Les télévisions publiques africaines *Télé-Congo et Gabon 1^{ère}* : statuts, programmes et offres informationnelles.” *Uirtus*, vol. 5, no. 3, December 2025, pp. 502-519, <https://doi.org/10.59384/uirtus.dec2025n24>.